



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 41

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. KINEW de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. KINEW intervient.

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON, M<sup>mes</sup> FONTAINE et MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. HELWER et FLETCHER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON ainsi que M<sup>mes</sup> FONTAINE, MORLEY-LECOMTE et LAMOUREUX interviennent. M. HELWER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection des cours d'eau du Manitoba contre les projets hydrographiques transfrontaliers sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. MARCELINO (Tyndall Park) présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Défense de la sécurité des travailleurs

Attendu :

que tous les travailleurs méritent d'être en santé et en sécurité dans leur lieu de travail et de rentrer chez eux sain et sauf à la fin de chaque journée de travail;

qu'au Manitoba il y a eu de nombreux incidents tragiques marquants, c'est-à-dire des cas de travailleurs tués ou blessés au travail, le dernier concernant un homme du nord de la province décédé sur un chantier de construction d'Hydro-Manitoba en janvier 2018;

que cette semaine, les travailleurs et leurs familles soulignent le Jour de deuil national afin de rendre hommage à ceux et celles qui ont perdu la vie et de renouveler leur engagement à l'égard de l'élimination, pour tous les travailleurs, de maladies et de blessures dans les lieux de travail;

que le gouvernement provincial actuel a proposé d'éliminer le Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail en plein milieu de l'examen quinquennal obligatoire de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* et qu'il étouffe la voix des travailleurs et des employeurs;

que le gouvernement provincial examine les seuils d'exposition professionnels des travailleurs et qu'il accorde la priorité à la réduction des coûts plutôt qu'à la sécurité des travailleurs;

que le gouvernement provincial actuel a adopté des mesures législatives qui nuisent aux règlements sur la sécurité qui protègent les travailleurs, sous prétexte de réduire le fardeau administratif;

qu'il est important de faire comprendre au gouvernement provincial actuel que ces règlements ne constituent pas un fardeau administratif,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître l'importance de veiller à la sécurité de tous les travailleurs dans les lieux de travail, à s'engager à toujours prioriser la sécurité des travailleurs et à revenir sur sa décision de prévoir l'élimination du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

Il s'élève un débat.

M. MARCELINO (Tyndall Park) intervient.

MM. LAGASSÉ, LINDSEY, SMITH (Southdale) et CURRY posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LAGASSÉ, LINDSEY et SMITH (Southdale) ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. M. CURRY exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. le *ministre* FRIESEN dépose la réponse à la question écrite n° 7 présentée par M. FLETCHER le 4 avril 2018 :

7. Le gouvernement provincial peut-il justifier pourquoi il prétend qu'une taxe sur le carbone est nécessaire et peut-il inclure dans sa réponse des prévisions de recettes et de dépenses et des preuves scientifiques détaillées qui appuient son affirmation selon laquelle une taxe sur le carbone réduit les émissions de gaz à effet de serre?

(Document parlementaire n° 53)

---

M. PEDERSEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet du Jour de deuil national.

M. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> GUILLEMARD, M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON, M. le *ministre* WHARTON, M. ALTEMEYER et M<sup>me</sup> KLASSEN font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (K. Dennison, R. McDougall, D. Ramkissoon et autres)

M<sup>me</sup> FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (D. Fontaine, A. Hutchison, M. Sally Correia et autres)

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à la ville de Winnipeg d'élargir à deux voies l'avenue Leila afin de réduire la circulation et les temps de déplacement pour les résidents de The Maples et des environs et ainsi de permettre à ces derniers d'accéder à des soins de santé en temps opportun, ce qui contribuera à la fois à l'économie et à la société.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 7 mai, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger